



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023

Le onze avril deux mille vingt-trois à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint Pierre, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Jérôme LEROY, Virginie HERVOUET, Alexandre CHAPELON, Martine LEREBOURG, Vanessa YHUEL, Vincent COUTEAU, Axel INGWILLER, Laurent LAROCHE, Nathalie AUROUX.

Étaient absentes excusées : Fabienne MAHÉ, Angélique HRYNIUKA.

Fabienne MAHÉ a donné pouvoir à Jérôme LEROY

Angélique HRYNIUKA a donné pouvoir à Virginie HERVOUET

Jérôme LEROY été nommé secrétaire

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. Sylvain LE CHATTON, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2023.
- Vote du Compte Administratif Commune - **(délibération)**
- Vote du Compte de Gestion Commune - **(délibération)**
- Affectation du résultat - **(délibération)**
- Vote des subventions pour les associations- **(délibération)**
- Vote des taux de fiscalité directe locale - **(délibération)**
- Souscription d'un emprunt - **(délibération)**
- Vote du budget de la commune- **(délibération)**
- Sorties de l'actif des biens acquis - **(délibération)**
- SPA : avenant n°3 – convention – **(délibération)**
- CET (Compte Epargne Temps) – **(délibération)**

Débat sans délibération / Informations diverses

PAPY FAIT DE LA RESISTANCE - (théâtre)

- Sylvain informe son Conseil de la démission de Christophe BLACQUE.
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2023 : approuvé à l'unanimité.

- Vote du Compte Administratif Commune - (délibération 2023-12)

Sylvain LE CHATTON, Maire sorti pour le vote.

Fonctionnement :

Total dépenses : 395 853,95 €

Total recettes : 498 628,57 €

Résultat de l'exercice : 102 774,62 €

Résultat antérieur : 728 948,85 €

Résultat de clôture : 809 846,28 €

Investissement :

Total dépenses : 29 500,73 €

Total recettes : 56 526,79 €

Résultat de l'exercice : 27 026,06 €

Résultat antérieur : -10 717,19 €

Résultat de clôture : 16 308,87 €

- pour mémoire : 21877,19 € affectés à l'investissement 2022 (1068)
Le Conseil municipal approuve le Compte Administratif 2022.

Délibération votée à 11 VOIX POUR.

- Vote du Compte de Gestion Commune - (délibération 2023-13)

Vu le Code des Communes et notamment les articles L221-27, L121 – à L241-6, R241-1 à R241-33, le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Receveur Trésorier et que le Compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Le Maire précise que le Receveur a transmis le Compte de Gestion comme la Loi en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et le compte de gestion du Receveur, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2022 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

La délibération est votée à l'unanimité

- Affectation du résultat - (délibération 2023-14)

Le Conseil Municipal décide d'affecter en section d'investissement recette au compte 1068 la somme de 300 000 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter en section d'investissement recette au compte 002 recette fonctionnement la somme de 509 846,28 €

La délibération est votée à l'unanimité

- Vote des subventions pour les associations- (délibération 2023-15)

Le Conseil Municipal a délibéré pour attribuer la somme de 13 000 € **au compte 65748** aux Associations suivantes **sous conditions d'obtenir les dossiers complets :**

AFSEP : 100,00 €

Amis de l'orgue : 500,00 €
 APE collège de Chaumont- en-Vexin : 130,00 €
 APEI/UNAPEI 60 (ensemble) : 100,00 €
 Bien Vivre Ensemble : 150,00 €
 Cie théâtre al dente : 500,00 €
 Club Sportif Chaumontois : 152,00 €
 Comité des fêtes : 6 000,00 € - (Vanessa YHUEL s'abstient)
 Confi danse : 19,00 €
 E.N.V.O.L : 100,00 €
 Fil d'Ariane : 100,00 €
 FCPE Langevin : 50,00 €
 La communauté des chemins : 100,00 €
 La raquette chaumontoise : 38,00 €
 Leila Scholl Dance : 38,00 €
 Les jardins familiaux : 114,00 €
 Modern'Jazz dance : 57,00 €
 Ribambelle des Tourbières : 500,00 €
 Secours catholique : 150,00 €
 Tennis Club du Vexin-Thelle : 285,00 €
TOTAL : 9 183,00 €

Compte 65748

Budget prévu : 13 000 €

Reste : 3 817,00 €

Compte 6281

Centre Social Rural : 2 388 € + 2 288 €

La délibération est votée à 11 POUR et 1 ABSTENTION.

- Vote des taux de fiscalité directe locale - (délibération 2023-16)

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,16 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32,57%
- taxe d'habitation : 13,07 %

Les taux restent donc inchangés.

CHARGE, Monsieur le Maire, de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

- Vote du budget de la commune- (délibération 2023-18)

SECTION FONCTIONNEMENT : Equilibré en recettes et dépenses pour : 999 686,28 €

DEPENSES :

Chapitre 11 : 354 408,28 €
Chapitre 12 : 116 900,00 €
Chapitre 14 : 21 420,00 €
Chapitre 23 : 352 000,00 €
Chapitre 65 : 150 600,00 €
Chapitre 66 : 1 400,00 €
Chapitre 67 : 1 500,00 €
Chapitre 68 : 1 458,00 €

RECETTES :

Chapitre 002 : 509 846,28 €
Chapitre 70 : 5 250,00 €
Chapitre 73 : 255 388,00 €
Chapitre 74 : 197 212,00 €
Chapitre 75 : 29 487,00 €
Chapitre 76 : 3,00 €
Chapitre 013 : 2 500,00 €

SECTION INVESTISSEMENT : Equilibré en recettes et dépenses pour : 1 107 258,87 €

DEPENSES :

Chapitre 16 : 68 000,00 €
Chapitre 21 : 1 039 258,87 €

RECETTES :

Chapitre 1 : 16 308,87 €
Chapitre 21 : 352 000,00 €
Chapitre 10 : 304 850,00 €
Chapitre 13 : 230 100,00 €
Chapitre 16 : 204 000,00 €

La délibération est votée à l'unanimité

- Sorties de l'actif des biens acquis - (délibération 2023-19)

Il est nécessaire de mettre à jour notre état de l'actif, de sortir les biens acquis avant 2009 et de sortir les biens qui ont été mis à la réforme (petit matériel, outillage, mobilier.....)

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à sortir de l'actif du Budget Général les immobilisations dites sur production d'un certificat.

La délibération a été votée à l'unanimité.

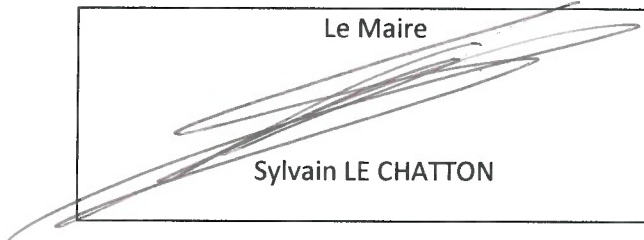

- SPA : avenant n°3 – convention – (délibération reportée au prochain conseil)
- CET (Compte Epargne Temps) – (délibération annulée)

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 00 H 16.

.....

Liste des délibérations :

- Vote du Compte Administratif Commune - **(délibération 2023-12)**
- Vote du Compte de Gestion Commune - **(délibération 2023-13)**
- Affectation du résultat - **(délibération 2023-14)**
- Vote des subventions pour les associations- **(délibération 2023-15)**
- Vote des taux de fiscalité directe locale - **(délibération 2023-16)**
- Vote du budget de la commune- **(délibération 2023-18)**
- Sorties de l'actif des biens acquis - **(délibération 2023-19)**

Le Maire  Sylvain LE CHATTON	Le secrétaire de séance  Jérôme LEROY
--	---

Fait à Liancourt Saint-Pierre le 18 avril 2023